

FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO) :

Appel d'urgence pour les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient



La Conférence internationale sur les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient du 8 septembre 2015 propose un plan d'action ambitieux pour assurer la protection des personnes parmi les plus vulnérables aux crises qui secouent le Moyen-Orient. Pour sa part, la France a décidé la création d'un fonds, doté de plusieurs millions d'euros pour les deux années à venir, et dédié à l'appui aux victimes des violences ethniques ou religieuses dans cette partie du monde.

Ce fonds a pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des populations déplacées et de renforcer leurs capacités de résilience au sein des communautés d'accueil. À moyen terme, il accompagnera ces mêmes populations dans leur réinstallation volontaire sur leur lieu d'habitation d'origine.

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international appelle les collectivités territoriales à mutualiser leurs efforts en faveur des minorités du Moyen-Orient et à participer au fonds pour les victimes de violences ethniques ou religieuses.

* * *

Des populations persécutées pour leur croyance ou appartenance ethnique

Les conflits en Syrie et en Irak ont occasionné plus de 250 000 morts en moins de cinq ans, et conduit plus de quatre millions de personnes à fuir leur habitation pour trouver refuge dans les régions ou pays voisins ou tenter de rejoindre l'Europe au péril de leur vie.

Parmi ces déplacés, les personnes issues des minorités ethniques ou religieuses du Moyen-Orient (Chrétiens, Yézidis, Shabaks, Turkmènes, etc.) sont particulièrement vulnérables. Victimes de persécutions systématiques, voire de tentatives d'épuration ethnique ou religieuse, elles constituent la cible première des groupes armés extrémistes au Moyen-Orient.



Un fonds pour répondre aux besoins prioritaires des populations persécutées

Au cours de ces dernières années, plusieurs actions ont été engagées au bénéfice des victimes de violences ethniques ou religieuses : réhabilitation du camp de déplacés de Bardarash accueillant 9 000 personnes d'origine Shabak, projets d'accès à la santé en Irak, en Syrie et au Liban, livraisons d'aide humanitaire à Erbil (Kurdistan irakien), etc. Ces actions ont été conduites en partenariat avec les associations françaises, des collectivités territoriales (Conseil régional de PACA, Conseil général de Vendée, villes de Grenoble et de Sarcelles) et des fondations d'entreprise françaises.

Le fonds pour les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient doit permettre de mieux répondre aux besoins prioritaires des minorités dans les domaines suivants :

- **amélioration des conditions de logement temporaire** dans le cadre de programmes de gestion de camps ou au travers d'actions d'amélioration de l'habitat urbain informel dans lequel se sont réfugiés une partie de ces populations ;
- **appui à la mobilité et au retour** : a) lutte contre les mines et les engins explosifs (sensibilisation des communautés, déminage) dans les zones libérées dont sont originaires les populations cibles ; b) appui à la réinstallation des populations ;
- **accès à la santé** : développement de nouveaux centres de santé dans les zones de regroupement des populations déplacées et, à moyen terme, remise en fonctionnement des centres dans les zones de réinstallation des communautés ;
- **appui à l'éducation** : avec un accent particulier sur la formation professionnelle afin de faciliter l'accès des jeunes déplacés au marché du travail et accroître ainsi la résilience des ménages ;
- **lutte contre l'impunité** : sans préjuger des canaux judiciaires qui seront utilisés, un travail préparatoire de collecte d'information et de témoignages facilitera à terme l'action des juges.

Le fonds interviendra en Syrie, en Irak et dans tous les pays du Moyen-Orient accueillant des réfugiés issus des minorités religieuses ou ethniques.

Mutualiser nos moyens pour accroître l'efficacité et la cohérence de l'aide

Les collectivités peuvent s'associer à cet élan de solidarité en contribuant au fonds pour les victimes de violences ethniques ou religieuses. Il suffit pour cela d'alimenter le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), en précisant l'affectation « pour les minorités du Moyen-Orient ».

Un comité de liaison associant les contributeurs et les opérateurs du fonds (associations confessionnelles ou humanitaires, collectivités territoriales, fondations privées) validera les orientations stratégiques et assurera le suivi des opérations. Les projets seront sélectionnés par le Centre de crise et de soutien en fonction des besoins recensés par les organisations humanitaires présentes localement et en consultation avec les populations bénéficiaires.

* **Le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)** est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Il est dédié aux **collectivités territoriales** souhaitant apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger. Il a pour objectif de :

- permettre une réponse d'urgence efficace et pertinente ;
- coordonner les énergies et les moyens quand survient la crise ;
- garantir la traçabilité des fonds versés ;
- donner une visibilité aux contributions des collectivités partenaires.



Contact

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Centre de crise et de soutien

37 Quai d'Orsay - 75700 Paris 07 SP

Mèl : mah.cdc@diplomatie.gouv.fr

Tél : + 33 (0) 1 43 17 74 17